



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction de la Coordination
Et de l'Appui Territorial

Le Préfet

à

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : Marie-Christine BEGUE
Tél. 05.46.27.44 87
marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les Maires
(voir liste jointe)

- en communication à Madame

La Sous-Préfète de SAINT JEAN D'ANGELY

La Rochelle, le **30 JUIN 2023**

Objet : Implantation d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT
Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

P.J. : Arrêté, annexe, avis d'enquête, dossier sous format numérique, avis de l'autorité
environnementale, certificat d'affichage, avis réponse MRAE

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai prescrit par arrêté, dont vous trouverez ci-joint copie accompagnée du dossier correspondant sous format numérique, et de l'avis de l'autorité environnementale, l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'un parc éolien, Parc Éolien de la Vallée des Vignes, sur la commune de SAINT-PARDOULT.

Conformément à l'article 5 de cet arrêté, il appartient à **toutes les communes, citées ci-dessous, de procéder à la publication de l'avis d'enquête** par voie d'affiche, aux emplacements réservés pour les communications officielles et éventuellement par tout autre procédé, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit au plus tard le **25 août 2023**.

Cette enquête se déroulera du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus**, sous la conduite de Monsieur Géralde BRAUD, commissaire enquêteur :

Tel : 06 99 09 27 75.

De plus, le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné Madame Béatrice AUDRAN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La commune de SAINT-PARDOULT, désignée siège de l'enquête publique, sont destinataires du dossier d'enquête sous format papier et numérique et du registre d'enquête. Les mairies du rayon d'affichage sont destinataires du dossier format numérique.

Des observations pourront être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Je vous informe qu'un registre d'enquête dématérialisé est également mis en place sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr

Par ailleurs, le conseil municipal, **de toutes les communes, situées dans le rayon d'affichage ainsi que le conseil municipal de SAINT-PARDOULT seront appelés à donner leur avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête.** Ne pourra être pris en considération que l'avis émis **au plus tard quinze jours après la clôture de l'enquête.**

Aussi, en application de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, la convocation aux conseillers municipaux qui inclut le vote sur le projet de parc éolien doit être accompagnée d'une note explicative de synthèse et respecter le délai de convocation de 5 jours francs.

A cet effet, le pétitionnaire vous adressera, en temps utile, un document qui pourra vous servir de support afin d'établir cette note.

De plus, je vous demande de préciser, sur le procès-verbal de la délibération, que cette mesure a bien été respectée.

A l'issue de l'enquête vous voudrez bien m'adresser le certificat d'affichage de l'avis d'enquête (modèle ci-joint) ainsi que l'avis du conseil municipal. Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu de délibération, je vous remercie de bien vouloir me l'indiquer par courriel

Le Préfet
Pour le Préfet
L'Adjointe à la Chef de Bureau



Karine BOURDIN

Commune siège de l'enquête publique : **SAINT-PARDOULT**

Communes concernées par le projet :

SAINT-PARDOULT

Liste des communes situées dans le rayon d'affichage :

Département Charente-Maritime :

Antezant-La-Chapelle, Aulnay de Saintonge, Blanzay-Sur-Boutonne, Coivert, Courcelles, Essouvert, La Jarrie Audouin, Les-Églises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuaille-Sur-Boutonne, Paille, Poursay-Garnaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre-de-l'Isle, Vergné, Vervant

